

Projet : Facilitation du commerce durable d'espèces visées par la CITES

1. Budget biennal : 800 000 \$CAN

2. Bref énoncé du besoin défini (incluant la situation actuelle), de l'objectif du projet et des résultats visés (d'ici juin 2019) :

Ce projet vise la mise en œuvre des mesures prioritaires élaborées dans le cadre du projet du Plan opérationnel pour 2015 et 2016 qui s'intitulait Renforcement de la conservation et de la production durable d'espèces nord-américaines prioritaires visées à l'annexe II de la CITES et désignait 56 espèces prioritaires dans cinq groupes — perroquets, requins, tarentules, tortues et bois — et a donné lieu à une série de plans d'action SMART pour chacune (incluant une estimation des coûts approximatifs). Le présent projet vise à mettre en œuvre les mesures trilatérales les plus pertinentes (en mettant l'accent sur ceux qui sont vraiment prioritaires) pour quatre des cinq groupes (requins, tarentules, tortues et bois), et à contribuer ainsi (à long terme) à leur production légale, durable et traçable. La mise en œuvre de ces plans d'action mettra l'accent sur les possibilités les plus pertinentes pour les gouvernements nationaux, mais ils nécessiteront la participation d'une grande variété d'intervenants — gouvernements étatiques et provinciaux et administrations locales.

3. Expliquez de quelle façon le projet peut avoir plus d'impact à l'échelle trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

Les plans d'action élaborés dans le cadre du projet précédent intéressent les trois pays et portent sur les principaux défis que doit relever l'Amérique du Nord pour mettre en œuvre la CITES. La supervision de la CCE tout au long de ce processus a vraiment permis de dresser la liste des espèces prioritaires et de coordonner les activités des consultants et les ateliers qui ont généré cette liste, et les plans d'action à mettre en œuvre dans le cadre de ce nouveau projet. Compte tenu de son expérience et de son rôle dans le cadre du projet, la CCE est l'intervenant idéal pour coordonner le prochain « volume » de cette initiative régionale.

4. Décrivez de quelle façon le projet pourrait exploiter ou promouvoir le lien entre les écosystèmes, la création d'emplois, les impacts selon le sexe et la création de revenus :

L'annexe II de la CITES propose un moyen d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages grâce à la durabilité, à la légalité et à la traçabilité du commerce de ces espèces. Plus précisément, les plans d'action à mettre en œuvre permettront d'offrir des incitatifs (économiques) aux collectivités locales et aux autres acteurs pertinents de la chaîne de valeur.

5. Décrivez la façon dont le projet complète les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ce projet définira la norme de collaboration trinationale pour les listes actuelles et futures d'espèces nord-américaines visées par la CITES, en renforçant les trois piliers des dispositions de la CITES pour l'annexe II : durabilité, légalité et traçabilité. En outre, il complète la mise en œuvre des priorités de la *Convention sur la diversité biologique* pour ce qui est de l'intégration de la biodiversité, en particulier dans les secteurs des pêches et de la foresterie.

6. Décrivez les possibilités d'inclusion des connaissances écologiques traditionnelles (CET), le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

Les plans d'action s'inspirent d'éléments basés sur des CET (chaque fois que c'est pertinent), en particulier de ceux qui visent à améliorer la durabilité dans l'ensemble de la chaîne de valeur. En fait, la plupart des plans d'action, surtout ceux qui sont liés à l'objectif 1 susmentionné, seront mis en œuvre dans l'esprit des dispositions de la CITES comme la Résolution Conf. 16.6 (La CITES et les moyens d'existence) et la Résolution Conf. 16.7 (Avis de commerce non préjudiciable).

7. Décrivez les possibilités de faire participer les jeunes, le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

Compte tenu de la concentration d'expertise et d'intérêt au sein des collectivités locales, le projet cherchera à former des partenariats avec un maximum de trois universités pour mettre en œuvre les plans d'action. Cela pourrait inclure la désignation de jeunes représentants pertinents, qu'on invitera à participer à tous les ateliers qui seront créés dans le cadre du projet (en tenant également compte des lignes directrices de la CITES sur la « mobilisation de la jeunesse » (Résolution Conf. 17.5).

8. Énumérez les cas de participation significative d'autres paliers de gouvernement/d'administration, de groupes autochtones, de collectivités locales, de spécialistes, de membres de la société civile et d'autres intervenants, le cas échéant :

- Autorités nord-américaines dans le cadre de la CITES, et autorités régionales en matière de pêches et de foresterie.
- Intervenants des chaînes de valeur associées aux espèces prioritaires (qui varient d'un cas à l'autre), qui incluent (sans s'y limiter) les collectivités locales, les peuples autochtones, les producteurs, les consommateurs, les chercheurs pertinents, etc.

9. Désignez, dans chaque pays, les membres des comités pertinents et leur organisme fédéral qui s'engagent à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre s'il est approuvé :

Canada	- Environnement et Changement climatique Canada – Responsable canadienne de la CITES : Carolina Cáceres, carolina.caceres@canada.ca
Mexique	- <i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad</i> (autorité scientifique mexicaine pour la CITES) : Paola Mosig Reidl, pmosig@conabio.gob.mx , et María Isabel Camarena Osorno, icamarena@conabio.gob.mx - <i>Procuraduría Federal para la Protección al Ambiente</i> (Profepa) (Mexican CITES enforcement authority): Francisco Navarrete Estrada, fnavarrete@profepa.gob.mx - <i>Dirección General de Vida Silvestre</i> (DGVS) (autorité mexicaine de gestion de la CITES) : José Luis Pedro Funes Izaguirre, josel.funes@semarnat.gob.mx
États-Unis	- <i>US Fish and Wildlife Service</i> (USFWS, Service des pêches et de la faune) : Craig Hoover (autorité de gestion), craig_hoover@fws.gov , et Rosemarie Gnam (autorité scientifique), Rosemarie_Gnam@fws.gov

10. Énumérez les objectifs à viser et les activités à entreprendre pour obtenir des résultats mesurables :

Objectifs	Principales activités permettant d'atteindre les objectifs	Résultats mesurables
Appuyer la collaboration régionale à long terme pour la mise en œuvre des mesures prioritaires décrites dans les plans d'action de 2015 et 2016 visant les requins, les tarentules, le bois et les tortues.	Activité 1 Déterminer et promouvoir les activités de sensibilisation liées à la mise en œuvre du projet, et trouver des possibilités de financement des plans d'action autre que celui provenant de la CCE	Plus grand engagement des partenaires, spécialistes et autres parties prenantes (incluant les peuples autochtones, s'il y a lieu) à l'égard du projet, et possibilités de financement définies pour la mise en œuvre à long terme des plans d'action.
Mettre en œuvre les mesures prioritaires décrites dans les plans d'action de 2015 et 2016 visant les requins, les tarentules, le bois et les tortues.	Activité 2 Déterminer et mettre en œuvre un ensemble de mesures (« mesures prioritaires ») en lien avec chaque plan d'action	Connaissances, outils et coordination améliorés à l'appui de la conservation et du commerce durable des espèces prioritaires.
Soutenir et renforcer les capacités régionales en matière de commerce des espèces prioritaires de requins, de tarentules, de bois et de tortues	Activité 3 Offrir une formation en personne, du matériel pédagogique et des documents de vulgarisation à l'appui du renforcement des capacités et de la sensibilisation	Les agents d'application de la loi sont mieux en mesure de garantir le commerce légal, traçable et durable des espèces prioritaires